



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Quissac, le 1^{er} juin 2022

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES ET DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

COLLÈGE DE COUTACH

296, avenue Maréchal Juin

30260 QUISSAC

Tel : 04 66 77 31 27

<https://coutach.mon-ent-occitanie.fr>

ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

MODALITÉS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES À LA DEMI-PENSION

Les élèves sont inscrits à la demi-pension pour le trimestre en cours pour 2 jours (DP2), 3 jours (DP3) ou 4 jours par semaine (DP4). Il n'est pas possible de procéder à des changements en cours de trimestre mais uniquement pour le trimestre suivant.

La désinscription de la demi-pension n'est possible qu'en cas de force majeure (changement d'établissement, déménagement, ...).

Les externes peuvent, dans des cas exceptionnels, prendre leur repas au collège ; ils doivent auparavant présenter une demande écrite de la famille à la vie scolaire puis régler ce repas d'**AVANCE** au secrétariat intendance au tarif fixé par le Conseil d'Administration (3.50 €).

Les élèves désirant manger un jour par semaine seront externes et devront présenter comme pour les externes une demande écrite de la famille à la vie scolaire puis régler ce repas d'**AVANCE** au secrétariat intendance au tarif fixé par le Conseil d'Administration (3.50 €).

Les factures de chaque trimestre seront transmises fin septembre 2022, fin janvier 2023 et fin avril 2023 **exclusivement par mail** à l'adresse mail du responsable étant déclaré comme payant les frais scolaires (cf. fiche intendance).

Les informations de la fiche intendance serviront à l'élaboration du dossier financier de l'élève et/ou pour le dossier de bourse. Il est donc nécessaire d'être attentif aux renseignements apportés.

Le RIB du responsable financier de l'élève devra être **obligatoirement** fourni quel que soit le régime de l'élève et collé sur la fiche intendance pour remboursement éventuel (voyage, demi-pension, autres...)

CALCUL DES FRAIS DE DEMI-PENSION

Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental du Gard sur proposition du Conseil d'Administration du Collège. Ils sont susceptibles de changer au 01/01/2023 selon la décision du Conseil Départemental du Gard. Le règlement s'effectue **par trimestre**. Compte tenu du caractère **forfaitaire** de ce tarif et conformément au règlement du service de restauration adopté par le Conseil d'Administration du Collège, il n'y a pas de remboursement aux familles lors d'absences de courte durée. Pour des absences pour maladie d'au moins 2 semaines consécutives et plus, une remise d'ordre est opérée sur demande écrite des parents et sur justificatif médical fourni au service Intendances.

PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION

À compter de la rentrée 2022, il ne sera plus possible d'effectuer un paiement des frais de demi-pension par virement bancaire.

Les deux modalités de paiement à privilégier seront le télépaiement (cf. tutoriel) et le prélèvement automatique.

Pour les familles souhaitant échelonner le paiement sur plusieurs mois, il est fortement conseillé une adhésion au prélèvement automatique.

L'adhésion au prélèvement automatique ne s'effectuera qu'au moment de l'inscription pour les 6^{ème} et de la réinscription pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}.

Le calendrier prévisionnel des prélèvements se fera sur la base de 10 mensualités de septembre 2022 à juin 2023 suivant l'échéancier suivant :

Date du prélèvement	Montant DP4	Montant DP3	Montant DP2
10 septembre 2022	50€	40 €	25 €
10 octobre 2022	50€	40 €	25 €
10 novembre 2022	50€	40 €	25 €
10 décembre 2022	50€	40 €	25 €
10 janvier 2023	50€	40 €	25 €
10 février 2023	50€	40 €	25 €
10 mars 2023	50€	40 €	25 €
11 avril 2023	50€	40 €	25 €
10 mai 2023	50€	40 €	25 €
10 juin 2023	Régularisation	Régularisation	Régularisation

Le montant prélevé en juin 2023 correspond au solde restant dû, déduction faite des éventuels trop-perçus ou remises d'ordre.

Si votre enfant change de régime en cours d'année (fin de trimestre pour le trimestre suivant), le montant des mensualités sera réajusté.

Le paiement par espèces et chèque restera possible.

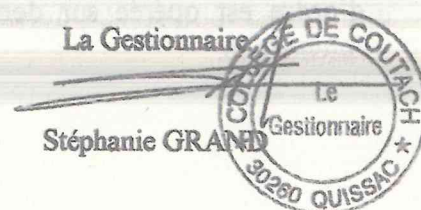
Le Principal

Sébastien PAREY



La Gestionnaire

Stéphanie GRAND



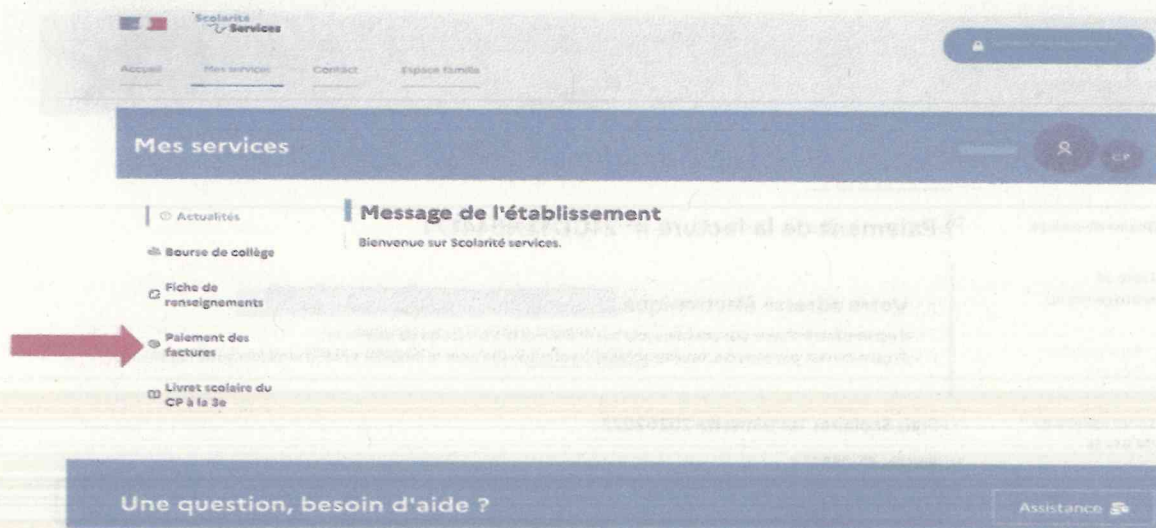
TUTORIEL POUR EFFECTUER LE PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES DE LA DEMI-PENSION VIA «ENT»

1/ Se connecter à l'ent du collège <https://coutach.mon-ent-occitanie.fr/> avec les identifiants « parents » via educonnect

2/ Une fois connecté à l'ENT avec les identifiants « parents » via educonnect
Cliquer dans l'onglet **scolarité** sur « **scolarité services** »



3/ Cliquer sur **paiement des factures**



4/ Cliquer sur payer

The screenshot shows the 'Mes services' page with a sidebar on the left containing links like 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Fiche de renseignements', 'Paiement des factures', and 'Livret scolaire du CP à la 3e'. The main content area is titled 'Factures en attente de règlement (1)' and displays 'Frais Scolaires 1er trimestre 2021-2022'. It includes details such as 'Constatation : 1', 'A payer avant le : 22/10/2021', and 'Montant : 185,50 €'. The 'Restant dû : 185,50 €' is shown, and a red arrow points to the 'PAYER' button. Below the button is a 'Je donne mon avis' button.

5/ Saisir le montant souhaité (possibilité de payer en plusieurs fois) et cliquer sur valider

The screenshot shows the 'Paiement de la facture n° 21CD12X044171' page. It includes a sidebar on the left with links like 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Fiche de renseignements', 'Paiement des factures', and 'Livret scolaire du CP à la 3e'. The main content area displays 'Frais Scolaires 1er trimestre 2021-2022' and 'Restant dû : 185,50 €'. Below this is a 'Montant du paiement' input field, which is highlighted by a red arrow. At the bottom, there are 'RETOUR' and 'VALIDER' buttons, with a red arrow pointing to the 'VALIDER' button.